

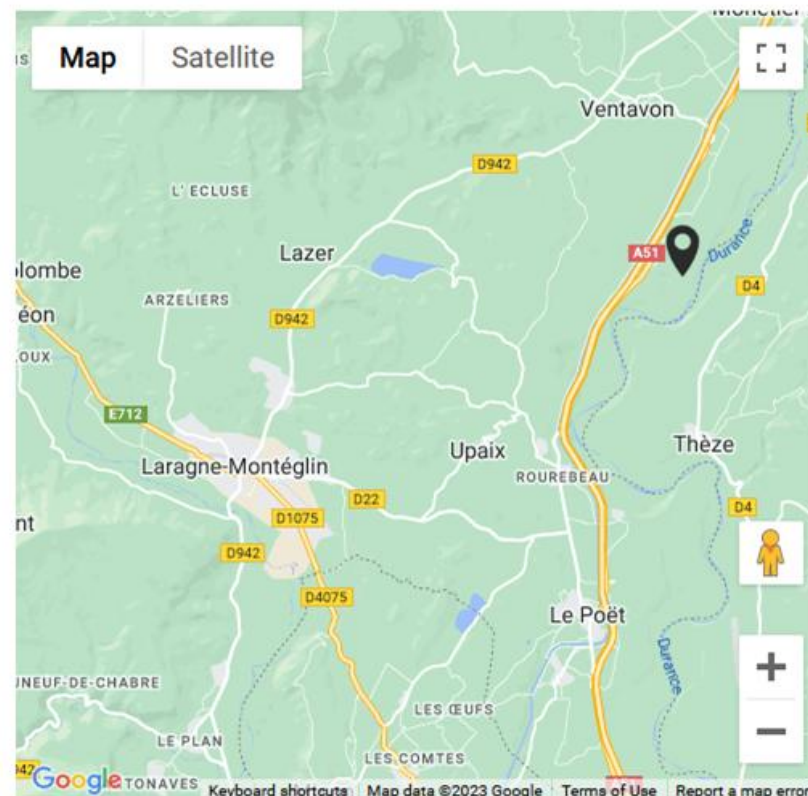
# Visite centre de tri et d'enfouissement « Le Beynon », à Ventavon 05300

À Ventavon, dans les Hautes-Alpes, Veolia assure le tri des déchets valorisables et l'enfouissement des déchets ultimes.

Ouvert depuis 2003, le centre de stockage a une capacité de **100 000 tonnes/an**.

Le centre de tri, depuis l'ouverture récente de nouveau centre de Manosque, sert de plateforme de transfert pour les emballages des collectivités du nord des Hautes-Alpes.

Une activité tri des déchets industriels est également en développement.



# Déchets pris en charge au centre de tri

Ordures ménagères, encombrants, déchets industriels banals, refus de tri sur l'ISDND (déchets ultimes), emballages, carton, verre, ferraille sur le centre de tri/transferts et déchets électroniques..



Le carton part en Espagne



Le verre part dans l'Ardèche



Palettes utilisées pour bois de chauffage pour les collectivités



Recyclage des filets de pêche



On a jeté un coup d'œil aux produits électroniques :) )



La nourriture avec une date dépassée part pour la confection de la nourriture pour animaux, entre autres.

Pesée obligatoire :  
90 Tonnes environ par semaine !!!





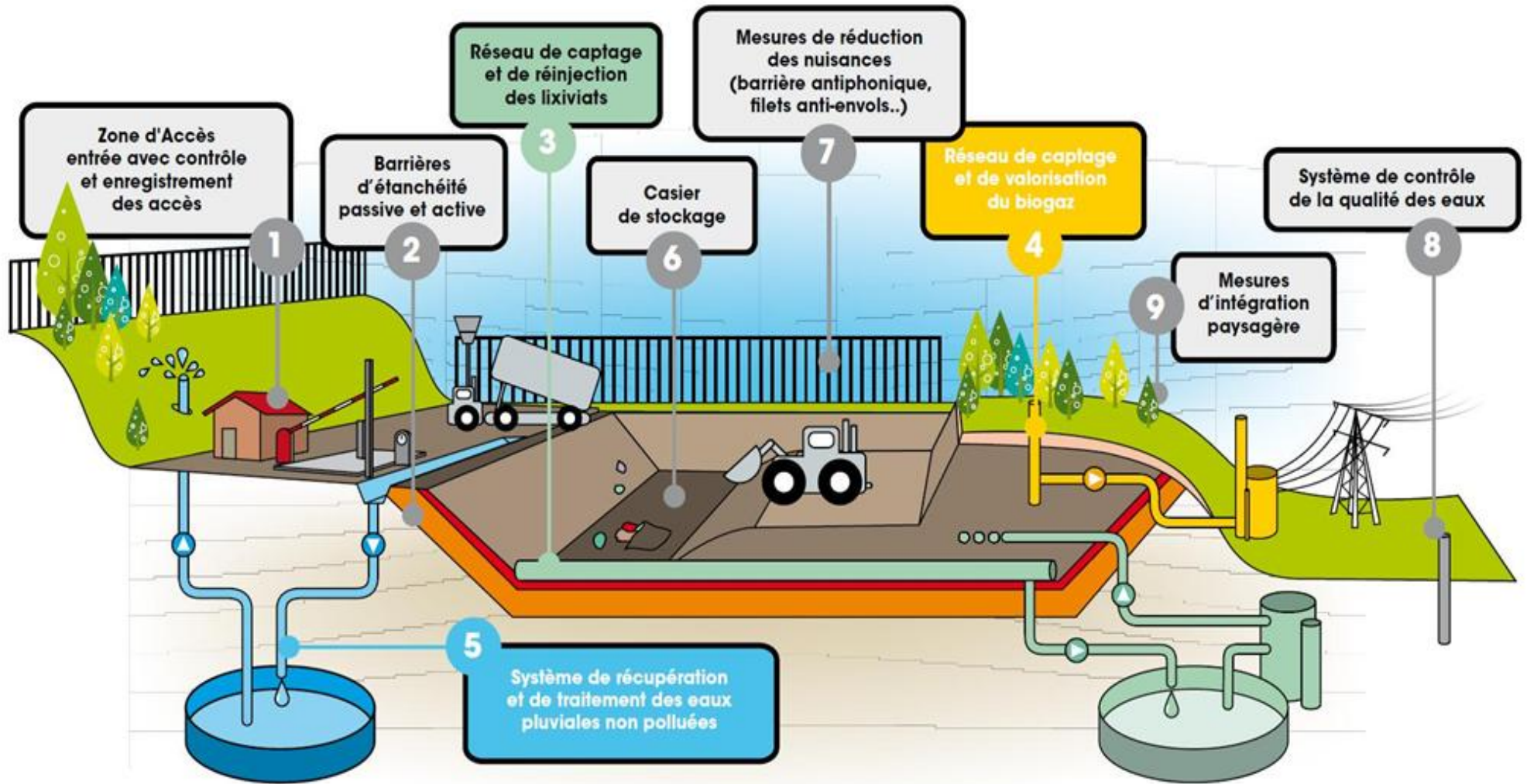
TRI DE NOS POUBELLES JAUNES !

AU SECOURS ! CA DEBORDE !!

**Quand les déchets  
ne sont pas triés...  
ils finissent enfouis !**



# Schéma de fonctionnement de la zone d'enfouissement



**Avant de procéder à l'enfouissement des déchets ultimes, il faut effectuer un travail au préalable nécessaire et important des sols et donc d'un gros besoin de pierres de différents diamètres.**



# Procédé de traitement

- => Apport des déchets par camion directement par :
  - le client professionnel
  - la Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch
  - Veolia
- => Pesée sur pont-bascule à l'entrée du site
- => Contrôle visuel des déchets par l'opérateur en charge des déclassements
- => Vidage des déchets sur le site
- => Reprise et étalement des déchets par le compacteur
- => Pesée de sortie



Contrôle visuel des déchets par l'opérateur en charge des déclassements puis compactage.



Le biogaz produit par la dégradation des déchets est récupéré par un réseau de drains et de puits et il est acheminé vers une plateforme de valorisation.



Le lixiviat (jus de poubelle) est récupéré, traité et rejeté dans la Durance une fois épuré.

Le biogaz va servir à faire de l'électricité qui sera ensuite réinjectée sur le réseau EDF.



Cette hauteur de 30 mètres de déchets enfouis  
correspond à environ 3 à 5 ans de travail



Un grand merci à Mme Valette,  
M. Fache et toute l'équipe  
pour leur accueil, leur temps et toutes leurs explications !



Christine Braunstedter, notre infirmière et nos Eco Délégués, délégués CVL et MDL :  
de gauche à droite : Yoann, Jenifer, Joey, Chloé, Sarah, Erwan, Clara, Léo, Yanis, Lilian,  
Tawba et Samuel.